



DIRECTION GENERALE DES RECETTES DE LA PROVINCE DE L'ITURI		CADASTRE MINIER
 DGRPI Direction Générale	<h1><u>COMMUNIQUÉ OFFICIEL</u></h1>	 Direction Générale

N°REF/DGRPI/DG/ 018/CAMI/DG/010 /2026

En exécution du Protocole d'Accord relatif à l'encadrement de l'impôt sur la superficie des concessions minières, signé entre la Province de l'Ituri et le Cadastre Minier « CAMI » en sigle, la Direction Générale des Recettes de la Province de l'Ituri et le Cadastre Minier invitent les titulaires de droits miniers et/ou de carrières repris sur la liste en annexe, situés dans la province de l'Ituri, à une séance de travail relative à l'impôt sur la superficie des concessions minières, qui se tiendra le vendredi 20 mars 2026 à 10h00, dans la salle de réunion de la Direction Générale du CAMI située au croisement des Avenues Mpolo Maurice et Kasa-Vubu, dans la Commune de la Gombe à Kinshasa..

Vu l'importance de la matière prévue à l'ordre du jour, la présence de tous est vivement souhaitée.

Fait à Kinshasa, le **18 MARS 2026**

Pour la DGRPI,

Sabin Herman KIYOMBE KITOKE

Directeur Général Adjoint/Fiscalité,
Audit et Comptabilité

Pour le CAMI,

Popol MABOLIA YENGA

Directeur Général

